

LETTRE D'INFORMATIONS

Numéro 17 – 1^{er} semestre 2023

...PREVENTION...
DES RISQUES
PROFESSIONNELS

FORMATION AVANT LE 24 AOÛT 2023 : NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

cnams...
FABRICATION & SERVICES

Symptômes lors d'expositions répétées à faible concentration :

- Allergie ;
- Asthme ;
- Pneumopathies.

Symptômes lors d'expositions répétées à forte concentration :

- Irritations cutanées et des yeux ;
- Irritations respiratoires ;
- Brûlures de la peau ;
- Troubles neurologiques.

Circonstances fréquentes d'exposition :

- Travail au polyuréthane à chaud ;
- Travaux d'isolation thermique ;
- Pulvérisation de peintures et vernis au pistolet en carrosserie automobile.

Le règlement (UE) 2020/1149 de la Commission du 3 août 2020 introduit dans le règlement REACH une nouvelle restriction rendant obligatoire une formation avant l'utilisation et la manipulation de produits contenant au moins 0,1% de diisocyanates. Cette formation doit être réalisée par les industriels et les professionnels incluant les fabricants, les utilisateurs et applicateurs avant le 24 août 2023. La formation doit être reconduite tous les 5 ans.

SUIS-JE CONCERNÉ ?

Par exemple, les secteurs d'activités de l'automobile, de l'imprimerie, de la menuiserie, de l'ébénisterie, de la tapisserie, de la fabrication et manipulation de mousses en polyuréthane (PU), de l'artisanat de matériaux de revêtement, de vernis, ainsi que d'adhésifs sont concernés.

QU'EST-CE QUE CETTE MOLÉCULE ?

Les diisocyanates appartiennent au groupe des isocyanates. Les isocyanates sont utilisés pour la synthèse de polymères dont la chaîne squelettique contient majoritairement des polyuréthanes et des polyurées. Les isocyanates sont généralement des composés toxiques et réactifs, qu'il convient de manipuler avec précautions. Toute exposition directe aux isocyanates ou à leurs vapeurs doit être strictement évitée.

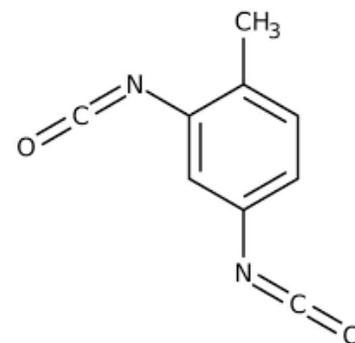
Il existe plusieurs types de diisocyanates :

- Diisocyanates aromatiques ;
- Diisocyanates alicycliques ;
- Diisocyanates aliphatiques.

Le TDI (ou diisocyanate de toluène) est la molécule appartenant au groupe des isocyanates la plus répandue. Elle est utilisée dans la fabrication de mousses de polyuréthane, d'adhésifs, d'enduits, de peintures, d'élastomères, etc.

La majorité du TDI inhalé et passé dans l'organisme se conjugue aux molécules organiques de celui-ci.

Par ailleurs, certains isocyanates sont CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) et doivent être manipulés avec le plus grand soin.



OÙ ET COMMENT SE FORMER ?

Il existe 2 options afin de former vos équipes :

1) Premièrement, vous pouvez former votre équipe en ligne

Une formation individuelle est disponible sur le site « safeusediisocyanates.eu »

Voici la liste des modules de formation disponibles sur la plateforme et destinés aux personnels appliquant des adhésifs ou mastics PU :

Construction

- Mousses PU monocomposantes – 048
- Mastics de jointoiment – 048
- Adhésifs pour revêtements de sol – 049 (dont 048)
- Résines d'injection pour fissures – 050 (dont 048)
- Plomberie – 048

Autres applications professionnelles

- Réparation de véhicules – 048
- Menuiserie – 048
- Autres applications – 048

Application industrielle d'adhésifs polyuréthanes

- Installations industrielles et usines – 051
- Installations industrielles et usines, application directe en dehors des petits conditionnements – 051
- Collage industriel à température ambiante sans pulvérisation – 052
- À haute température (supérieure à 45 °C) et/ou à grande vitesse et/ou par pulvérisation – 053 (dont 052)
- Entretien ou réparation de machines utilisées pour l'application d'adhésifs – 054
- Pour toute autre application, choisir le module de formation – 052

Modules pour les peintures et encres :

Il existe des modules précis pour ces produits, vous devez choisir ceux qui sont les plus appropriés en fonction de leur utilisation. (Par exemple le module 018, 019, etc.)

2) Ou vous pouvez former vos salariés par un expert

Ce dernier doit justifier de compétences en santé et sécurité au travail (formation professionnelle et pertinente).



COMMENT SE PROTÉGER ?

Premièrement concernant le stockage du TDI, il est important de l'entreposer dans des locaux frais, bien ventilés, et à l'abri des rayonnements solaires et de toutes sources de chaleur. Il est fortement conseillé de reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement des emballages.



Équipements de protection nécessaires lors de l'utilisation de produits chimiques contenant des diisocyanates

Source : <https://safetyculture.com/fr/>

La mise à disposition d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) est obligatoire pour les travaux nécessitant la manipulation de produits chimiques contenant des diisocyanates. Ces équipements permettent de prévenir de toute inhalation de vapeurs, poussières, ou aérosols.

Il apparaît également nécessaire de ne jamais procéder à des travaux sur ou dans des cuves et réservoirs contenant ou ayant contenu du TDI sans prendre de précautions d'usage.

COMMENT GÉRER LES CONTAMINATIONS ?

En cas de projections cutanées, laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes sans oublier de retirer les vêtements obstruant la zone contaminée.

En cas de projections oculaires, répéter le même procédé avec au moins 15 minutes de rinçage à l'eau. Un lavage à la diphotérine est toujours à privilégier en remplacement de l'eau. Il est impératif de consulter un ophtalmologue après le lavage.

En cas d'inhalation massive d'aérosols, retirer le sujet de la zone polluée et le transférer dans un milieu hospitalier le plus rapidement possible, même si l'état clinique de la victime semble s'améliorer.

Enfin, en cas d'ingestion, transporter le sujet le plus rapidement possible dans un centre anti-poison ou dans un milieu hospitalier.

Anaïs Bonotti

03 26 47 42 51

anaïs.bonotti@cnam-ca.fr